

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle des fêtes de Labastide Saint Sernin.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Isabelle GOUSMAR

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 15/03/2022

Membres présents : 30
Pouvoir : 0

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVERE

CCF : Michèle BEGUE, Corinne GERMANO, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Pierre JEANJEAN, Jacques OF, Jean-Pierre ROUANET, Bouchra ROUYER

CCHT : Chantal AYGAT, Denis DULONG, Marie-Luce FOURCADE, Serge BAGUR, Patricia OGRODNIK,

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT,

Absents ayant donné pouvoir : -

Secrétaire de séance : Gérard GUERCI

Domaine : Contractualisation

Délibération n°: 22/055

Objet : Contrat Régional 2022-2028

Marie-Luce Fourcade, vice-présidente, expose que lors de son Assemblée Plénière du 16 décembre 2021, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2022-2028.

Les contrats régionaux 2022-2028 sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la 1ère génération des Contrats Territoriaux Occitanie sur la période 2018 2021 et des orientations fixées par le PACTE VERT, la nouvelle génération de Contrats Territoriaux Occitanie 2022 2028 a pour objectifs :

- de traduire l'ambition collective définie par le PACTE VERT : promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité / réussir ensemble le rééquilibrage territorial / favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- d'agir résolument pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans chacun des territoires en mobilisant l'ensemble des politiques publiques de la Région et de ses partenaires qui souhaitent s'y associer,
- de mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble dispositifs et moyens d'action de la Région.

5 principes sont proposés pour le lancement et la mise en œuvre des Contrats Territoriaux Occitanie 2022 2028 :

- 1 / Un point de rencontre entre le projet de territoire et la stratégie régionale
- 2 / Des territoires partenaires
- 3 / Un contrat-cadre stratégique, feuille de route pluriannuelle, et des Programmes

Opérationnels annuels

- 4 / Un contrat intégrateur pour plus de cohérence et d'efficacité
- 5 / Le contrat territorial repose sur une gouvernance partagée et participative

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- s'engager dans la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2022-2028
- approuver la rédaction du Contrat Régional 2022-2028 liant la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée et le PETR Pays Tolosan
- mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à ce contrat.

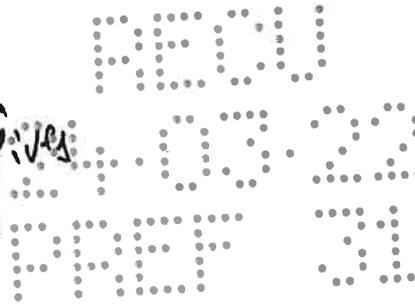
Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 22 mars 2022.

Le Président,



Didier CUJIVES



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 22 mars 2022
Au registre sont les signatures